



# L EXPERT NE RECONNAIT PAS MA RECHUTE ACCIDENT DE TRAVAIL

Par **titinose**, le **16/04/2012** à **00:41**

suite à ma question du 23/02/12 mon employeur le cg56 a demandé que je sois expertisé; je suis passé devant un expert le 13/04/12 qui m'a dit que la rechute prescrite après l'intervention chirurgicale le 9/02/12 et les prolongations arrêts accidents travail prescrite par mon chirurgien ainsi un certificat médical que mon médecin traitant ont reconnu comme lien avec mon accident de travail initial de ma hanche gauche survenu le 10/03/2010 n'a pas de lien avec la maladie car ostéonécrose de ma hanche gauche dont j'ai et subi un forage de la tête fémorale le 6/02/12. QUE DOIS JE FAIRE POUR QUE SE SOIT RECONNU COMME IMPUTABLE AU SERVICE?

Par **P.M.**, le **16/04/2012** à **10:05**

Bonjour,

Il faudrait examiner les voies de recours avec le médecin traitant et s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...